**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEILMUNICIPAL**

**DU 09 DECEMBRE 2016.**

**PRESENTS : Mmes ARNOUX S., VIAL V.,**

**MM. BONFILS L., M. COLLOMB K , DELAUP L., LOUIS-PALLUEL A.,MEYNAUD D.,**

**ABSENTS : Mme BOUZIN L., MM. ALLIER J-F , AUBERIC A, REYNAUD J-M, excusés**

**POUUVOIRS: M. ALLIER à Mme VIAL, M.AUBERIC à M. DELAUP**

Sur proposition du Maire, un point est ajouté à l’ordre du jour et examiné en début de séance.

**I MUR SOUTENEMENT**

Pour effectuer la réfection du mur de soutènement à l’est de la rue sous-ville la commune a obtenu une subvention correspondant à 30% du montant. Unanimement, le Conseil Municipal décide de demander un complément de subvention auprès de l’Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de 40% sur le coût de 46705€ HT.

.

 **II PRET IMMOBILIER**

Le maire rappelle la décision du Conseil Municipal de contracter un emprunt pour l’acquisition du bâtiment ʺRichand ". Après examen des propositions le Conseil décide unanimement de contracter avec le Crédit Agricole pour un prêt de 65 000€ sur 20 ans au taux de 1,58% et frais de dossier de 100€.

 **III TARIF EAU/ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal unanime fixe les montants suivants :

-Eau : Abonnement 59€/pour le 1er abonnement et 20€ pour le second

 Prix du m30,74€

-Assainissement Collectif: Abonnement 65€ . Prix du m3 0,82€

 **IV CONVENTION ADHESION SERVICE D’ENTRETIEN INTERCOMMUNAL**

La commune avait passé convention avec la Communauté des Communes du Serrois pour les services de l’employé d’entrtien intercommunal. L’évolution des structures intercommunautaires avec suppression de la CCS et création de la nouvelle Communauté des Communes du Sisteronais Buëch à compter du 1er //01/2016 ne permet pas à l’heure actuelle de connaître la nouvelle organisation de ce service ( tarifs, mise à disposition …).

Unanimement le Conseil décide de dénoncer la convention avec la CCSB au 1er /01/2016.

 **V FSL**

Unanimement le Conseil décide de participer au Fond Solidarité Logement du département pour un montant de 76,80€

**VI DEGATS DES EAUX AUBERGE**

Suite à une malfaçon, des dégâts ont eu lieu cet été dans la chambre du rez de chaussée de l’aubrge. Après intervention des assurances, ces dégâts sont pris en charge.

 Unanimement le Conseil donne son accord pour confier le chantier de peinture à l’entreprise Saintagne pour un montant de 867,69€ HT.

**VII CHEMIN DES PERES**

Une subvention sera demandée au Conseil Départemental pour la réfection de ce chemin

**VIII CHEMIN DE CLAMORANT**

Le maire donne lecture d’un courrier demandant la réfection du chemin de Clamorant. En fait ce chemin est situé sur une parcelle privée.